

Ministère  
de l'Intérieur

Bruxelles, le 19 Janvier 1859.

Division  
N°

Monsieur,

La section littéraire de la commission centrale des fêtes de juillet, chargée de juger le concours ouvert entre les auteurs des chants populaires publiés à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Inauguration du Roi, a terminé son travail.

Elle a signalé au Gouvernement, cinq compositions flamandes, parmi lesquelles se trouve la nôtre, comme ayant des titres à la répartition de la somme de mille francs qui a été réservée à cet effet sur le crédit des fêtes.

Par arrêté du 30 du mois dernier, cette somme a été répartie ex aequo entre les auteurs signalés par le jury.

Je viens vous prier, Monsieur, de vouloir bien me faire connaître si vous désirez recevoir la somme de Cent francs en espèces ou bien un écrin contenant la médaille commémorative (en argent) qui a été frappée à l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de l'Inauguration du Roi.

Agreez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,  
Le Secrétaire général,

A Monsieur Prudent Vanduyse *Le Secrétaire*  
Littérateur flamand à Gand.